

<http://clg-pierre-de-ronsard-tours.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article76>

après la SEGPA

- Les classes - SEGPA -



Date de mise en ligne : samedi 15 mars 2008

Copyright © Le collège Pierre de Ronsard - Tous droits réservés

Plusieurs options sont offertes aux élèves après la 3ème.

Ils peuvent partir :

[-] en lycée professionnel public dans un C.A.P réservé :

Le C.A.P dit "réservé" est accessible uniquement aux élèves venant d'une 3ème S.E.G.P.A. Les élèves qui ont accès à cette option sont uniquement ceux qui réussiront leur C.F.G. Ces élèves et leurs parents devront constituer un dossier fourni par le collège qui passera devant la Commission d'Orientation et d'Affectation de l'Education National. Les résultats scolaires de l'élève, les appréciations des professeurs ainsi que l'avis du Conseiller d'Orientation Psychologue seront portés dans ce dossier.

[-] en 1ère année de B.E.P ou en 1ère année de C.A.P. "non réservé" :

Cette option est offerte à de rares élèves qui, en 3ème, ont montré des performances leur assurant de réelles chances de réussite. L'avis du professeur principal et du Conseiller d'Orientation Psychologue constatant ces performances est obligatoire dans le dossier scolaire présenté devant la commission. Un test sera alors proposé à l'élève.

[-] en lycée professionnel privé ou M.F.R (Maison Rurale et Familiale) :

En lycée privé, l'élève et ses parents prennent directement contact avec le proviseur de l'établissement qui décide de l'admission. Au cours de l'entretien, il consulte les bulletins trimestriels de 3ème et évalue la motivation de l'élève. A la Maison Familiale et Rurale est organisé un test de niveau scolaire.

[-] en apprentissage :

L'élève signe un contrat d'apprentissage avec un employeur. C'est un contrat de travail qui permet de préparer un diplôme (C.A.P) tout en suivant des cours dans un Centre de Formation des Apprentis (C.F.A). Le C.F.A, en fonction du métier choisi, organise un test de niveau scolaire et propose au jeune un entretien pour évaluer sa motivation et sa connaissance du métier.

[-] en C.I.P.P.A (Le cycle d'insertion professionnelle par alternance) :

accueil dans un système d'entrées et de sorties permanentes de jeunes en difficultés scolaires pour faciliter l'élaboration d'un projet professionnel par la mise en oeuvre de l'alternance en entreprise et d'activités de développement personnel.